



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

www.parcdoubshorloger.fr

PROCES VERBAL DU BUREAU du jeudi 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le six novembre à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Escal à Morteau, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 30/10/2025

Date d'affichage : 30/10/2025

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Denis LEROUX, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Stéphanie PARSY, Amandine RAPENNE, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON.

Etaient absents excusés :

Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents :

Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Sylvie LE HIR, Francine MISERE, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Bernard JACQUET a donné pouvoir à Catherine ROGNON,
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Franck VILLEMAIN a donné pouvoir à Roland MARTIN.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Total des voix exprimées : 24

Secrétaire de séance : Cédric BÔLE

Les membres du bureau **approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.**

Les membres du bureau **approuvent le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité** (8 juillet 2025).

***Présentation du nouveau directeur de l'office de tourisme du Pays Horloger**

Mme Frédérique FLEURY a quitté ses fonctions au sein de l'Office de tourisme du Pays Horloger à la fin du mois d'octobre. Elle a été remplacée par M Vincent MENSEAU.

M MENSEAU est venu exposer sa vision de la direction de l'Office de tourisme dans le cadre la préparation de la nouvelle convention d'objectifs qui sera soumise à l'approbation du comité syndical de décembre.

***Echanges sur la programmation 2026 du Parc**

En s'appuyant sur le travail des commissions et les attentes des partenaires du Parc, les agents du Parc ont élaboré un programme de travail pour l'année 2026.

La présentation reprend les actions nouvelles ou qui entrent dans une nouvelle phase et qui nécessitent la mobilisation de crédits nouveaux.

Elle ne reprend pas les actions déjà lancées et qui connaissent une poursuite de réalisation.

Quelques mots sur la programmation 2025 : toutes les actions ont finalement pu être engagées sauf le projet de « nuancier des bâtiments du Parc » qui n'a pas trouvé son financement.

Certains financements ont été confirmés très tardivement, avec une réintégration des actions dans le Budget seulement au mois de septembre ce qui entraîne un décalage dans la réalisation et le suivi des actions.

Certaines actions ont dû être reconfigurées pour trouver leur financement comme par exemple l'aménagement des Belvédères et la signalétique de départ de randonnée qui ont dû fusionner.

En ce qui concerne le cadrage apporté pour la programmation 2026 :

- Tenir compte du contexte :
 - Année électorale avec des échéances dès le mois de mars. La réinstallation des instances du Parc sera très tardive puisqu'arrivant en 3^{ème} après les intercommunalités.
 - Manque de visibilité budgétaire sur les moyens financements des projets à disposition en l'absence de budget de l'Etat pour le moment.
- Nous bénéficions de deux financements spécifiques :
 - Ligne d'action dédiée à la DREAL sur les actions liées à la stratégie nationale des aires protégées
 - Ligne d'action dédiée aux Parcs naturels régionaux de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Pour tous les autres financements, le Parc a recours aux dispositifs de droit commun.

- Loi 3DS : tous les financements des membres du Parc sont réputés être de l'autofinancement.
- Cf. document de programmation présenté en annexe.

*** DE2025-16 : Animation des PAEC et réalisation des diagnostics d'exploitation pour la campagne 2026**

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) sont des compensations financières de la PAC (cofinancées par l'Etat et l'Europe) pour encourager les agriculteurs à :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire des pressions agricoles sur l'environnement identifiées à l'échelle des territoires ;
- Maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition de ces dernières ou de modification en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

Concernant la Charte, deux mesures concernent les MAEC :

Axe 1 – Renforcer la haute valeur patrimoniale du Doubs Horloger

- Orientation 1.1 – Conforter durablement la biodiversité, garantir la fonctionnalité écologique du territoire et une ressource en eau de qualité
 - Mesure phare 1.1.4 – Gérer durablement les ressources en eaux souterraines et superficielles

Axe 3 – Développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée

- Orientation 3.2 – Disposer d'une agriculture, d'une gestion forestière et d'une filière bois multifonctionnelles et diversifiées
 - Mesure 3.2.1 - Promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée économique, sociale et environnementale

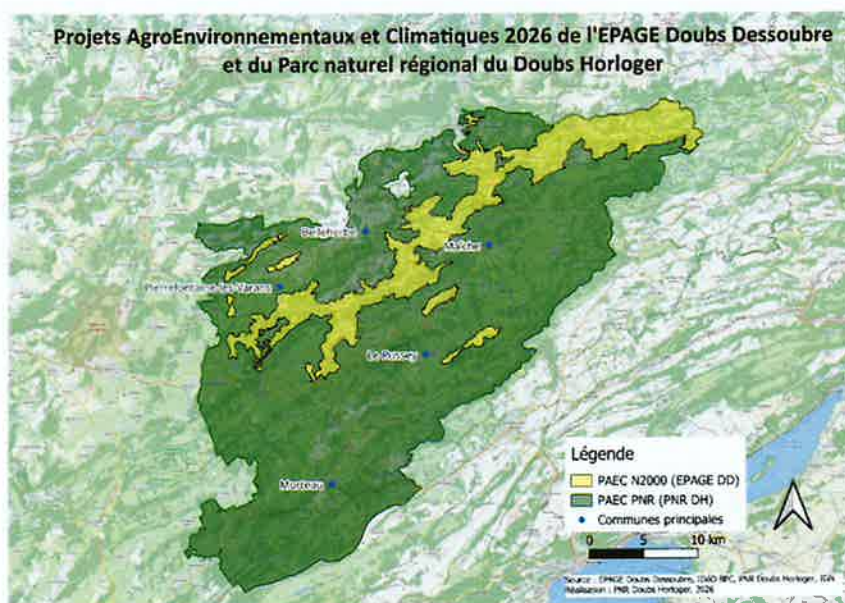
Le territoire du Parc est un zonage prioritaire pour le déploiement des MAEC. Pour que des agriculteurs puissent contractualiser des MAEC, un opérateur de PAEC doit être présent :

Le PNR était opérateur d'un PAEC en 2025 :

- 14 agriculteurs engagés
- 396.73 ha engagés

Pour la PAC 2026, le Parc peut de nouveau être opérateur d'un PAEC :

- Candidature à l'AAP « Animation des PAEC » afin de financer du fonctionnement :
 - Animation : 7000 € maximum (80% des dépenses éligibles maximum)
 - Animation de la concertation pour aboutir au dépôt de PAEC : actions de sensibilisation, délimitation du territoire, construction des mesures et rédaction du projet
 - Animation pour promouvoir les MAEC retenues : actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des exploitants concernant les MAEC retenues sur le territoire PAEC.
 - Les diagnostics (quand le PAEC sera déposé et effectif) : 500 € max/diagnostic, financé à hauteur de 80%



Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le président à déposer la candidature PAEC du PNR Doubs Horloger en réponse à l'Appel à projets Animation des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 24	Exprimés (en voix) : 24
- pour : 24	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*DE2025-17 : Appel à projets 2025 : Pacte en faveur de la haie

Gestion durable et structuration de filières de valorisation durable de la haie et arbres intra parcellaires soutien à l'animation, à la structuration de filières territoriales et à l'investissement matériels.

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger, depuis son classement en 2021 a mené de nombreuses actions en faveur des haies :

- Par son partenariat au programme de restauration de la trame verte et bleue porté par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs qui a pour vocation de sensibiliser sur les services écosystémiques des haies, renforcer les connaissances par le biais de 3 études mais aussi de planter 20 000 arbres sur le territoire du Parc naturel régional du Doubs Horloger d'ici la fin d'année 2025 (dispositif financé à 70 % par l'AERMC).
- Par les MAEC avec 3.8 km de haies contractualisées pour 8 exploitants agricoles dans la mesure « MAEC Biodiversité Entretien durable des infrastructures agroécologiques » (Un seul

entretien des éléments dans les 5 années d'engagement et seulement utilisation de tronçonneuses pour les travaux).

- Par l'accueil d'un étudiant pour un stage de deux mois sur la préfiguration d'une filière de valorisation durable des haies.
- Par l'élaboration du SCoT du Pays Horloger qui protège les continuités écologiques.
- Par la rédaction du « Guide des plantes locales et haies champêtres » du PNR du Doubs Horloger.
- Par sa participation à l'étude régionale pilotée par France Nature Environnement BFC et Alterre BFC concernant la régénération assistée des haies en pilotant un site sur la commune du Russey.

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger, en partenariat avec Alterre Bourgogne-Franche-Comté et le laboratoire Théma, souhaitent porter un projet visant à renforcer la place et la gestion durable des haies dans les paysages agricoles.

Ce projet répond à un double enjeu : préserver un patrimoine environnemental et paysager, tout en structurant une filière locale de valorisation économique.

Les objectifs principaux sont :

- La sensibilisation et la formation des acteurs du territoire à la gestion durable des haies et à leurs multiples fonctions (écologiques, agronomiques, énergétiques, paysagères et sociales) ;
- La vulgarisation des services écosystémiques des haies à destination du grand public mais aussi des élus ;
- La promotion de la gestion durable des haies via le « Label Haie » suivi de la mise en place de Plans de Gestion Durable des Haies ;
- L'émergence d'une filière locale de valorisation durable du bois de haie ;
- La coopération entre collectivités, agriculteurs, et acteurs de l'énergie et de l'économie ;
- La contribution à la stratégie régionale de développement de l'agroforesterie.

Cet appel à projets finance jusqu'à 60 % du programme dans la limite de 300 000 €.

L'équipe technique du projet est composée de :

- Chargé de mission haies (Recrutement) au PNR du Doubs Horloger ;
- Chargée de mission transition énergétique et mobilités au PNR du Doubs Horloger ;
- Chargé de mission agriculture et forêt au PNR du Doubs Horloger ;
- Chargée de communication au PNR du Doubs Horloger ;
- Chargée de mission « Bocag'haies » à Alterre BFC ;
- Maître de conférences au laboratoire ThéMA ;
- Encadrement de trois stagiaires de 6 mois au laboratoire ThéMA

Date limite de réponse à l'AAP : 31 octobre 2025

Budget et candidature en cours d'écriture.

Budget prévisionnel :

Structure	Poste de dépense	Dépenses	Financements				
		Montant	Etat	ThéMA	Alterre	PNRDH	Région BFC
PNRDH	Recrutement chargé de mission haies (CDD 32 mois)	316 800.00 €	190 080.00 €			126 720.00 €	
PNRDH	Chargé de mission Agriculture et Forêt	11 700.00 €	7 020.00 €			4 680.00 €	
PNRDH	Chargée de mission transition énergétique et mobilités	8 775.00 €	5 265.00 €			3 510.00 €	
PNRDH	Chargée de communication	16 380.00 €	9 828.00 €			6 552.00 €	
PNRDH	Prestation	5 200.00 €	3 120.00 €			2 080.00 €	
PNRDH	Dépense matériel	11 500.00 €	6 900.00 €			4 600.00 €	
ThéMA	Stagiaires ThéMA	12 883.50 €	7 730.10 €			5 153.40 €	
Alterre BFC	Chargée de mission « Bocag'haies »	32 820.00 €	19 692.00 €				13 128.00 €
Totaux		416 058.50 €	249 635.10 €			153 295.40 €	13 128.00 €

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le président autoriser le Président à déposer la candidature « Gestion et valorisation durable des haies du Doubs Horloger » en réponse à l'Appel à projets « Gestion durable et structuration de filières de valorisation durable de la haie et arbres intraparcéllaires, soutien à l'animation, à la structuration de filières territoriales et à l'investissement matériel.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 24	Exprimés (en voix) : 24
- pour : 24	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

*DE2025-18 : Adhésion nouveau contrat groupe pour la mutuelle

Le syndicat mixte était adhérent au contrat groupe du centre de gestion pour la période prenant fin le 31.12.2025, nous avons rejoint le groupement constitué par le centre de gestion pour le renouvellement de ces contrats.

Une participation financière était accordée aux agents ayant souscrit au contrat comprenant le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé

pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031.

Pour ce risque, le niveau de participation est en cours de réflexion (aspect financier) et sera proposé en comité syndical en décembre, conformément à la législation.

Le montant proposé sera d'un montant égal ou supérieur au montant de participation minimum prévue de 15€.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le président à signer la convention d'adhésion au contrat groupe du centre de gestion proposé par la MNT correspondant et tout acte en découlant**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 24	Exprimés (en voix) : 24
- pour : 24	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Le Président



Denis Leroy **Pour le Président et par délégation,**
Le Directeur


Yannick NANCY

